

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

**Marché de prestations intellectuelles  
pour une mission de Maîtrise d'œuvre n°**

**/12/DEGT**

---

**Procédure adaptée** en application de l'article 28 du Code des marchés publics 2006 modifié par décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011.

---

**Marché de Maîtrise d'Œuvre pour la viabilisation de la Tour D2  
située dans le quartier d'affaire de la défense à Courbevoie (92).**

**Direction générale des études et des travaux**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :**

**VENDREDI 24 FEVRIER 2012 A 11H DERNIER DELAI**

## **ARTICLE I - NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **Etablissement Public d'Aménagement La Défense Seine-Arche**

Représentant : M. le Directeur Général  
29, rue des Trois Fontanot, 7<sup>ème</sup> étage – 92 024 Nanterre Cedex (France)  
Tél : +33 (0) 1 55 69 38 38 – Fax : +33 (0) 1 55 69 38 40  
Site Internet : [www.ladefense-seine-arche.fr](http://www.ladefense-seine-arche.fr)

Établissement public à caractère industriel et commercial.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics.

## **ARTICLE II - OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

Le présent marché de maîtrise d'œuvre a pour objectif la viabilisation de la tour D2, en vue,

1. du branchement de la tour aux réseaux des concessionnaires :
  - ERDF (électricité)
  - France Télécom (télécommunications)
  - FOD (fibre optique)
  - SUC (eau froide)
  - Enertherm (eau chaude)
  - Eau & Force (eau potable)
2. le raccordement de la tour au réseau d'assainissement, propriété de Defacto
3. le rétablissement de conditions optimales d'exploitation de la galerie technique Alsace et du réseau d'assainissement (ouvrages avoisinants, propriété de Defacto) dans l'environnement immédiat du projet D2

Enfin, le marché inclut une mission complémentaire d'accompagnement global et d'assistance technique de l'Aménageur, dans le cadre de ses obligations et relations avec l'investisseur de la tour D2 et les autres interlocuteurs concernés (Concessionnaires et Defacto notamment), pour tout ce qui concerne les réseaux cités ci-dessus dans le périmètre immédiat du projet, y compris assainissement et galerie technique Alsace.

Code CPV : 71240000 -2 (services d'architecture, d'ingénierie et de planification)

### II.3 - Caractéristiques principales :

Le marché est unique et relève du CCAG-Prestations intellectuelles.

La mission de maîtrise d'œuvre est établie conformément à :

- La loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;
- Le décret n° 93-1268 du 29 Novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé ;
- L'arrêté du 21 Décembre 1993 relatif aux modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé.

Le présent marché est constitué des éléments suivants :

**MISSIONS DE BASE :**

<b>MISSIONS ETUDES</b>	
DIA-PRE	Diagnostic préliminaire
AVP	Avant-projet
PRO/DCE	Etudes de projet / Dossier de Consultation
ACT	Assistance pour la passation du marché de travaux
<b>MISSIONS TRAVAUX</b>	
VISA	Conformité et visa d'exécution du projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
OPC	Ordonnancement, Pilotage et Coordination
AOR	Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement

La part affectée aux travaux dans l'enveloppe financière de l'opération arrêtée par le maître de l'ouvrage est estimée à **700 000,00 € HT**. Le détail de cette enveloppe est précisé à l'article 7 du programme.

Le contenu de chaque élément est celui qui figure aux annexes I et II de l'arrêté du 21 Décembre 1993.

Chaque élément de mission à exécuter dans le cadre du présent marché est détaillé dans le programme.

Il est également rappelé que le titulaire aura en charge la mission complémentaire décrite à l'article 2.4 du programme.

#### II.4 – Variantes et options

Les variantes sont refusées. Le marché ne comporte pas d'option.

#### II.5 – Lots et tranches

Il s'agit d'un marché unique sans tranches.

#### II.6 – Délais et lieu d'exécution

Le marché prend effet le jour de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement. Il a une durée prévisionnelle de quarante-huit mois (36 mois jusqu'à la fin des travaux + 12 mois de parfait achèvement).

Les délais prévisionnels par élément de mission :

**Missions de base :**

<b>Missions</b>	<b>Point de départ des délais</b>	<b>Délais</b>	<b>Cumul estimatif</b>
<b>Remise du diagnostic</b>	Date de notification = T0	<b>1 mois</b>	<b>1 mois</b>
<b>AVP</b>	Date de notification = T0	<b>2 mois</b>	<b>2 mois</b>
<b>PRO/DCE</b>	Date de validation de l'AVP	<b>4 mois</b>	<b>6 mois</b>
<b>ACT</b>	Date de lancement de la consultation pour les marchés de travaux	<b>2 mois</b>	<b>8 mois</b>

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à huit (8) mois.

**ARTICLE III – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :****III.1 - Cautionnement et garanties exigées :**

Sans objet.

**III.2 - Modalités de financement et paiement :****III.2.1 - Avance :**

Une avance de 5% sera versée au titulaire intéressé (cf. acte d'engagement) lorsque le marché est d'un montant supérieur à 50 000 € HT, et dont le délai d'exécution du est supérieur à 2 mois.

Cette avance sera versée dans les conditions fixées à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

**III.2.2 - Délai et modalités de paiement :**

Financement sur fonds propres de l'EPADESA. Le paiement se fait par virement administratif à compter de la réception de la facture ou équivalent.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires au taux BCE en vigueur majoré de 7 points, à compter du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus.

**III.2.3 - Forme juridique du groupement (art. 51 du code des marchés publics) :**

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement d'opérateurs économiques solidaire ou conjoint (cf. art. 1.2 du CCAP).

Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit au candidat d'être mandataire de plusieurs groupements, ainsi que de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**III.2.4 - Sous-traitance**

Le maître d'œuvre peut, à tout moment, sous-traiter l'exécution de certaines parties du présent marché sous réserve de l'acceptation des sous-traitants et de l'agrément des conditions de paiement de ceux-ci par le maître d'ouvrage.

Le sous-traitant de premier rang a droit au paiement direct dès l'acceptation de sa candidature, de l'agrément de ses conditions de paiement, et que le montant de sa créance soit égal ou supérieur à 600 € TTC.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du C.C.A.G-PI et aux articles 112 à 117 du code des marchés publics.

## **ARTICLE IV - LES CANDIDATURES ET LES OFFRES :**

### IV.1- Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

- l'Acte d'Engagement et ses annexes (A.E.),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et ses annexes
- le programme et ses annexes 1, 2 ,3 ,4 et 5.

### IV.2 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Dans une seule et même enveloppe, le candidat et ses cotraitants, le cas échéant, devront produire les pièces suivantes :

#### ➤ **Documents relatifs à la candidature :**

- **Lettre de candidature ou formulaire DC1** faisant apparaître le cas échéant les membres du groupement, les personnes habilitées à engager l'entreprise.
- si le candidat est en redressement judiciaire, joindre la **copie du ou des jugements** prononcés à cet effet.
- **Formulaire DC2**, complété et daté.
- **Attestation sur l'honneur de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31/12/2011** (exigible à l'attribution).
- **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.**
- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du marché.
- **Renseignements sur les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- **Extrait KBIS** de moins de trois mois (exigible à l'attribution).
- **Références** du candidat et de ces cotraitants dans les domaines concernés.
- **Compétences requises :**

Equipe pluridisciplinaire, composée de spécialistes dans les domaines suivants :

- Génie civil (reprise en sous-œuvre, déconstruction...);
- VRD, électricité, fluides ;
- Sécurité ;
- Suivi et conduite de chantier ;

➤ Le chef de projet doit avoir une solide expérience dans la conduite de dossiers similaires.

**Sous-traitance :**

Si l'opérateur économique ou le groupement présente des sous-traitants, il devra indiquer tous les sous-traitants (y compris bureau d'études) connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire en remplissant le formulaire DC4 ou l'annexe 1 à l'acte d'engagement.

Leur agrément se fera dans les conditions fixées à l'article 114 du code des marchés publics.

**NB :** les candidats pourront apporter ou compléter la preuve de leur capacités professionnelles, techniques et financières par tout autre moyen que ceux demandés ci-dessus, notamment par le recours à la co-traitance et/ou la sous-traitance

**NB :** les FORMULAIRES « DC » sont disponibles sur le site internet du Ministère des Finances <http://www.minefe.gouv.fr> (rubrique « vie publique », thème « marchés publics ») ou sur le site de l'EPADESA (<http://www.ladefense-seine-arche.fr>, rubrique marchés publics)

**➤ Documents relatifs à l'offre**

- **L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes**, complété, paraphé, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s)
- **Le C.C.A.P**, cahiers ci-joint à accepter sans modification
- **Le Programme et ses annexes**

- **Le mémoire technique** devra comporter les éléments suivants :

Le mémoire technique présentera une note sur la bonne compréhension du dossier et la présentation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Elle portera, en particulier, sur :

- Le profil du chef de projet, CV et références. Le chef de projet est désigné explicitement. Il est dédié à la mission (études et travaux) et justifie d'une expérience notable dans la conduite d'opération de même nature (note sur 15).
- L'organigramme et les CV de tous les intervenants proposés par le candidat. Les CV doivent exposer les compétences et références professionnelles du personnel affecté à l'opération (note sur 15).
- L'organisation et méthodologie de l'équipe pour mener à bien sa mission. Cette note portera sur chaque élément de missions (note sur 20).
- Une note justificative du temps passé par élément de mission (note sur 10).

**Remarques importantes :**

Toute offre incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le règlement de consultation sera déclarée irrégulière et sera rejetée. Chaque candidat s'engage à respecter toutes les dispositions incluses dans les documents contractuels du marché.

Le candidat ne peut ni apporter de modifications, ni émettre des réserves aux pièces du marché

L'incomplétude ou la modification du bordereau des prix unitaires du fait du candidat entraînera le rejet de son offre.

## **ARTICLE V - PROCEDURE**

### V.1 - Mode de passation :

Le marché est passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics 2006 modifié par décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011.

### V.2 - Conditions de délai :

V.2.1 – La date et l'heure limite de dépôt des dossiers sont fixées en page de garde du présent document, à savoir **le 24 février 2012 à 11h dernier délai.**

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard à la date et heure limite qui a été fixée pour la réception des offres en page de garde.

### V.2.2 - Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

### V.2.3 – Modifications de détail apportées par l'EPADESA au DCE :

L'EPADESA se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation (ce délai est décompté à partir de la date d'envoi des modifications par l'EPADESA).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée par la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

### V.3 - Critères appliqués :

#### V.3.1 - Sélection des candidatures :

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du code des marchés publics.

#### V.3.2 - Attribution du marché :

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse en prenant en compte les critères suivants :

	Critères de jugement	Note maximale sur 100
<b>1</b>	<b>Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique</b> (cf. art. IV.2)	<b>60</b>
	Le profil du chef de projet	15
	L'organigramme et les CV de tous les intervenants proposés par le candidat	15
	L'organisation et la méthodologie de l'équipe pour mener à bien sa mission (pour chaque élément de mission y compris pour la mission complémentaire d'accompagnement et assistance technique)	20
	Une note justificative du temps passé par élément de mission y compris pour la mission complémentaire d'accompagnement et assistance technique	10
<b>2</b>	<b>Prix des prestations</b>	<b>40</b>

**Formule pour le prix :** Les offres seront classées en fonction de leur prix (montant indiqué dans l'AE), le jugement du critère tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins disante.

Les offres seront notées selon le calcul suivant :

$$\text{Note de l'offre A} = 40 \times (\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre A})$$

### V.3.3 – Corrections matérielles des prix

➤ Si les prix comportent des erreurs matérielles (erreurs de multiplications, d'additions, de reports éventuels de prix, non respect de la règle d'arrondi, erreurs dans le calcul de la TVA, etc.), les corrections sont apportées par l'EPADESA dès l'analyse des offres.

Si l'offre du candidat retenue présente de telles erreurs de prix, les corrections apportées par l'EPADESA s'imposeront à lui dans le cadre d'une mise au point de marché, avant sa notification.

➤ En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires et/ou unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

➤ Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

➤ En cas d'erreur dans le calcul de la TVA, les prix HT prévalent et la TVA est rectifiée.

➤ Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier décomposition ou le sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### V.3.4 - Conditions d'attribution du marché

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée (offre économiquement la plus avantageuse) sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise l'état annuel des certificats reçus (**DC 6 ou volets fiscaux et sociaux**) au **31/12/2011** et **extrait KBIS**, si non remis.

Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours.

#### V.3.5 - Négociation – discussion – complément d'information et mise au point des offres.

Les représentants du pouvoir adjudicateur, s'ils le juge opportun, peuvent ouvrir une phase de négociation avec tout ou partie des sociétés ayant déposé une offre. Une négociation sur les prix et sur les éléments techniques peuvent avoir lieu pour faire se converger l'offre du candidat vers les besoins de l'EPADESA et cela dans le respect du programme et des documents de la consultation.

De la même façon les représentants de l'EPADESA ont la faculté de demander tout complément d'information qu'ils jugeront utiles à l'analyse des offres.

Le résultat de cette éventuelle phase de négociation donne lieu à une mise au point de l'offre.

#### V.4 - Renseignements d'ordre administratif :

##### V.4.1 - Modalités de transmission des dossiers :

#### **A ) DEPOT SUR SUPPORT PAPIER :**

L'offre devra être transmise sous pli cacheté contenant les pièces de la candidature et de l'offre avant les dates et heures limites de dépôt fixées en page de garde, dans les conditions suivantes :

**Rappel de la date limite de dépôt des offres : VENDREDI 17 FEVRIER 2012 A 11H DERNIER DELAI**

- Par courrier (recommandé avec accusé de réception souhaité) à l'adresse ci-dessous :

**EPADESA**  
Accueil – 7<sup>ème</sup> étage  
29, rue des trois Fontanot  
92024 NANTERRE CEDEX

- Ou contre récépissé, s'adresser à l'Accueil de l'EPADESA au 7<sup>ème</sup> Etage, 29 rue des trois Fontanot Nanterre cedex (9h30/12h00 - 14h00/17h00) ; se munir d'une pièce d'identité

L'enveloppe extérieure devra faire figurer la mention suivante : « **MAPA – Marché de maîtrise d'Ouvre Viabilisation Tour D2** ».

L'enveloppe doit comporter les documents demandés au paragraphe IV.2 du présent règlement de Consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postal serait délivré après la date et l'heure fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **B) DEPOT ELECTRONIQUE :**

Les plis pourront être déposés, **gratuitement**, sur la plate forme de dématérialisation des procédures, hébergée sur le site : <http://achatpublic.com/> ; rubrique « Salle des marchés entreprises ».

Le soumissionnaire est donc lié par les conditions d'utilisation de la salle des marchés figurant sur le site <http://achatpublic.com>.

### a) Certificat de signature électronique :

Les candidats doivent disposer d'un certificat de signature électronique qu'ils peuvent obtenir auprès d'autorités de certification agréées par le Ministère des Finances.

(consulter le site :

[www.minefi.gouv.fr/dematérialisation\\_icp/dematérialisation\\_declar.htm](http://www.minefi.gouv.fr/dematérialisation_icp/dematérialisation_declar.htm)

ou

[www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/](http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/))

Catégorie du certificat de signature électronique exigé : catégorie 2 ou 3.

### b) Les programmes informatiques malveillants :

L'arrêté du 28 août 2006 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, annexé au présent document, organise les différentes procédures possibles en cas de programme informatique malveillant.

### c) Formats :

Les documents seront de préférence en format : « .doc » ; « word » ; « .excel » ; « pdf » ; « jpeg » ; « dwg » ; « zip » ; « html ».

Remarque : si le candidat retenu comme attributaire du marché a déposé son offre par voie électronique, il lui sera demandé de signer physiquement les pièces du marché.

V.4.2 - Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français

### Remarque :

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

V.4.3 – Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

## **EPADESA**

### **Bureau des Marchés**

29 rue des Trois Fontanot  
92914 NANTERRE Cedex

Ou par courriel à [marchespublics@epadesa.fr](mailto:marchespublics@epadesa.fr)

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard 6 jours avant la date de réception des offres.

Renseignements administratifs :

**Direction Foncier et Juridique**  
**Bureau des marchés**  
Mail : marchespublics@epadesa.fr

Renseignements techniques :

**Direction des études générales et des travaux**  
77, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 9  
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Thomas Couder  
Tel : 01 4145 58 85  
tcouder@epadesa.fr